



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITALS

Rabat, le 15 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/04/2019**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que, suite à la réalisation de l'augmentation de capital de Salafin par fusion absorption de Taslif, décidée par les assemblées générales respectives des deux sociétés précitées tenues le 31 décembre 2018, le RCAR a déclaré avoir franchi à la baisse, le seuil de participation de 5% dans le capital de Salafin.

Suite à cette opération, le RCAR continue de détenir 145 123 actions Salafin, soit 4,93% du capital de ladite société.

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :

Tél : 05 37 68 89 75

E-Mail : information_financiere@ammc.ma